

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 26 Septembre 2023  
19 heures 00**



GF/EB

N° 003043

Direction générale  
des services -  
Procès-verbal du  
Conseil Municipal du  
11 juillet 2023

Affiché le :

Le **Mardi 26 Septembre 2023 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Pascal CAUCHOIS donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sandrine BEAUTRAIS donne pouvoir à Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

**ABSENTS EXCUSÉS:**

**ABSENTS** : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Date et l'heure de la séance** : Mardi 11 juillet 2023 à 19h00.

**Nom du Président de séance** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Maire d'Apt.

**Membres du conseil municipal présents :**

Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal),

Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**Membres du conseil municipal représentés :**

Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

**Absents :**

Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

**Secrétaire de séance :**

M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

<b>Nombre de Membres composant le conseil</b>	33
<b>Présents</b>	24
<b>Absents représentés</b>	8
<b>Absents</b>	1
<b>Absents excusés</b>	0

**Ordre du jour de la séance :**

1. Direction Générale des Services - Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2023.
2. Direction Générale des Services - Création d'un Groupement d'employeurs entre la SAEM CITADIS et la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE.
3. Direction des affaires culturelles - Service patrimoine et musée – Demande de subvention Région Sud PACA pour la conservation-restauration du tableau de Jean Daret de la basilique Sainte-Anne.
4. Direction des affaires culturelles - Service patrimoine et musée – Demande de subvention DRAC pour la conservation-restauration du tableau de Jean Daret de la basilique Sainte-Anne.
5. Direction des affaires culturelles - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville d'Apt et l'association Apt Musique Développement pour l'édition 2023 du festival Insane.
6. Direction des affaires culturelles - Restauration et numérisation de quatre registres de délibérations du XIVème, XVème et XVIIème siècle - Demande de subvention au Conseil départemental de Vaucluse, commission Patrimoine et auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

7. Service animation jeunesse - Règlement intérieur à destination des familles.
8. Finances - Budget Principal, Décision Modificative n° 2.
9. Finances - Garantie d'emprunt au Centre Hospitalier du Pays d'Apt consécutif à la renégociation d'un emprunt avec la Caisse d'Épargne.
10. Finances - Subvention de fonctionnement accordée au Centre Hospitalier du Pays d'Apt dans le cadre du financement du projet télémédecine « Smart Consultation ».
11. Service Association - Subvention au profit de l'Association « Les Restaurants du Cœur ».
12. Service Association - Subvention au profit du Comité de Jumelage-Coopération Apt-Bakel pour accompagner la célébration des cinquante ans des relations entre les deux villes d'APT et de BAKEL.
13. Service Association - Subvention au profit de l'association ENSÈN.
14. Service des sports – Nouveau règlement intérieur des équipements sportifs.
15. Direction Générale des Services - Déclassement d'une bande de terrain sise Quai du Midi en vue de sa cession à la SAS APT DÉVELOPPEMENT.
16. Direction Générale des Services - Déclassement d'une parcelle à détacher du domaine public sise Rue Cély en vue de sa cession à la SAS APT DÉVELOPPEMENT.
17. Direction générale des services - Procès-verbal de mise à disposition de biens relatifs à la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs - Zone de loisirs du Plan d'Eau à Apt ».
18. Aménagement Urbain - Convention avec la CCPAL pour installer une Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique et hybrides rechargeables (IRVE).
19. Ressources humaines - Chargé de mission contractuel au musée.
20. Ressources humaines - Création de postes permanents.
21. Direction Générale des Services - MOTION - Soutien à l'Office de Tourisme Luberon Monts de Vaucluse pour préserver la libre utilisation du signe « Provence » et de la mention « Luberon Cœur de Provence », sans restriction.
22. Direction Générale des Services - Décisions rapportées.

### 1. Direction Générale des Services - Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2023

<b>Rapporteur :</b>		Mme Véronique ARNAUD-DELOY			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>			Sans objet		
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	32	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. ROLLAND signale que, lors de la dernière commission des finances, seuls lui et M. Sacco étaient présents, bien qu'il ne fasse pas officiellement partie de cette commission. M. ROLLAND exprime sa déception face à cette faible participation, soulignant l'importance de cette commission et appelant à une prise de conscience collective.					
Mme. ARNAUD-DELOY répond qu'elle a pris note des préoccupations de M. ROLLAND. Elle informe que les membres de la majorité préparent généralement le conseil lors d'une réunion de majorité tenue la veille. Mme. ARNAUD-DELOY suppose que la concurrence avec la remise des diplômes du lycée, soutenue par la mairie, a pu impacter la					

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20230926-003043-DE  
Date de réception préfecture : 02/10/2023

participation à la commission.

**2. Direction Générale des Services - Création d'un Groupement d'employeurs entre la SAEM CITADIS et la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE**

<b>Rapporteur :</b>	M Denis DEPAULE			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>	Sans objet			
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.			
<b>Pour</b>	32	<b>Contre</b>	0	<b>Abstentions</b> 0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>				
M. GIORGETTI fait référence à la note de synthèse et demande des précisions sur les effets concrets et pratiques de la mutualisation des personnels sur leur statut et éventuellement sur leurs postes.				
Mme. ARNAUD-DELOY expose que cette mutualisation n'aura aucune conséquence pour le personnel. Ce dernier intervient déjà en temps partagé aussi bien pour CITADIS que pour la SPL. La création d'un groupement a pour vocation d'officialiser l'existant.				

**3. Direction des affaires culturelles - Service patrimoine et musée – Demande de subvention Région Sud PACA pour la conservation-restauration du tableau de Jean Daret de la basilique Sainte-Anne**

<b>Rapporteur :</b>	M Cédric MAROS			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>	Sans objet			
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.			
<b>Pour</b>	32	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b> 0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>				

**4. Direction des affaires culturelles - Service patrimoine et musée – Demande de subvention DRAC pour la conservation-restauration du tableau de Jean Daret de la basilique Sainte-Anne.**

<b>Rapporteur :</b>	M Cédric MAROS			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>	Sans objet			
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.			
<b>Pour</b>	32	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b> 0

**5. Direction des affaires culturelles - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville d'Apt et l'association Apt Musique Développement pour l'édition 2023 du festival Insane.**

<b>Rapporteur :</b>	M Cédric MAROS			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>	Sans objet			
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.			
<b>Pour</b>	30	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b> 2
				M. GIORGETTI M. THEVENIEAU
M. THEVENIEAU évoque le cumul des subventions accordées au festival par la collectivité, la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon, le Conseil Départemental et la Région. Globalement ces aides représentent 160 000 € au titre de l'année passée et constituent donc une charge supportée par le contribuable. Il estime cette dépense excessive pour seulement trois jours et demi de manifestation.				
M. MAROS souligne que la discussion autour des subventions du festival Insane est récurrente. Il rappelle que la subvention actuelle est dans la continuité de ce qui était alloué précédemment à d'autres événements, et met en avant le fort taux d'autofinancement du festival, le qualifiant d'exceptionnel. Il invite à considérer les retombées économiques importantes du festival sur le territoire, estimées à près de 5 millions d'euros				
M. CARMINATI distingue les Tréteaux de nuit du festival Insane, soulignant le caractère commercial de ce dernier contrairement aux acteurs locaux et associatifs du premier. Il appelle à un meilleur équilibre dans l'attribution des subventions pour inclure équitablement les acteurs locaux.				

Accuse de réception en préfecture  
084-21840034-20230926-003043-DE  
Date de réception préfecture : 02/10/2023

M. MAROS rappelle note que les collaborations entre structures associatives et privées sont courantes et peuvent impliquer que la structure privée réalise des bénéfiques, Il souligne que le bilan du festival Insane est plus équilibré que celui de certains autres festivals locaux.
M. DESSAUD souligne que le festival Insane est une opportunité précieuse pour les jeunes dont il est l'enseignant. Le festival leur a offert une plateforme pour se faire connaître et potentiellement lancer leur carrière dans le monde de la musique. Il mentionne un ancien élève qui a pu se produire à l'Olympia et participera au festival cette année, mettant en avant l'importance du festival comme tremplin pour les talents locaux.
Mme. ARNAUD-DELOY souligne que le festival est une opportunité majeure pour le territoire, générant d'importantes retombées économiques, notamment grâce au remplissage des hébergements locaux. Elle ajoute que la vente de billets est presque complète et rappelle que le festival est l'un des plus abordables en France.
Mme TURC mentionne aussi qu'un jeune artiste local nommé Soren, qu'elle a eu comme élève et a eu l'opportunité de se produire à l'Olympia. Il participera également au festival. Elle exprime sa satisfaction de voir des talents locaux être mis en avant grâce à cet événement.
Mme ARNAUD- DELOY souligne que l'investissement de 35 000 € dans le festival va au-delà du simple financement d'un événement. Elle mentionne que les organisateurs, Insane Family, s'impliquent également dans des actions de prévention et d'éducation à la citoyenneté. Elle insiste sur le fait qu'il y a un travail sérieux et substantiel effectué en arrière-plan qui justifie cette subvention.
M. MAROS met en évidence que certaines grandes agglomérations offrent des subventions considérables pour attirer des événements similaires, mais Insane demeure dans la région grâce à l'attachement local de son organisateur, enraciné dans le territoire. Son objectif est de préserver un équilibre dans l'attribution des subventions, sans remettre en question l'existence du festival en lui-même,.

**6. Direction des affaires culturelles - Restauration et numérisation de quatre registres de délibérations du XIVème, XVème et XVIIème siècle - Demande de subvention au Conseil départemental de Vaucluse, commission Patrimoine et auprès de la direction régionale des affaires culturelles.**

<b>Rapporteur :</b>	M Cédric MAROS				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>	Sans objet				
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	32	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. GIORGETTI soutient la restauration du patrimoine historique et s'interroge sur le contenu des registres du 14 <sup>e</sup> et 15 <sup>e</sup> siècle. Il attend toujours des informations de la part du service des archives à ce sujet.					
Mme. ARNAUD-DELOY encourage M. Giorgetti à visiter les archives et mentionne que M. JOUVAL sera ravi de lui montrer les registres, soulignant leur caractère passionnant.					
M. MAROS explique que la délibération actuelle précise les raisons de la restauration des registres, notamment les dégâts dus à des inondations et des déchirures. Il suggère d'inclure également des informations sur le contenu historique des registres dans les prochaines délibérations.					

**7. Service Animation Jeunesse - Règlement intérieur à destination des familles**

<b>Rapporteur :</b>	M. Cédric MAROS				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>	Sans objet				
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	32	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. CARMINATI soulève une préoccupation technique concernant les tests de natation pour les activités nautiques impliquant des enfants. Il note que ces tests sont individuels et payants, ce qui pose des problèmes logistiques et financiers pour les familles. Il estime que cette modification peut entraîner des complications pour l'attractivité du SAJ.					
Mme ARNAUD-DELOY remercie M. Carminati de soulever cette question et indique qu'ils					

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20230926-003043-DE  
Date de réception préfecture : 02/10/2023

examineront la situation.
M. GIORGETTI exprime son malaise face à l'article six du règlement qui précise que seule la viande de porc bénéficie d'un plat de substitution. Il estime que cette mention, excluant d'autres régimes alimentaires, peut poser problème. Il suggère de retirer cette phrase tout en maintenant la pratique.
M. MAROS justifie la mention spécifique à la viande de porc dans le règlement pour éviter que cela ne s'applique à d'autres types de viandes en raison de la diversification potentielle des demandes de régimes alimentaires, ce qui compliquerait la gestion.
Mme ARNAUD-DELOY précise qu'elle ne remet pas en question le règlement de la restauration scolaire, mais que la mention a été ajoutée spécifiquement pour le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ) cet été, car elle n'est pas incluse dans le règlement de la restauration scolaire. Elle demande que la phrase suivante soit supprimée

#### 8. Finances - Budget Principal, Décision Modificative n° 2.

<b>Rapporteur :</b>		M. Frédéric SACCO			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>					Adopté.
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	1	<b>Abstention</b>	0
					M. CARMINATI
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. CARMINATI demande une précision quant à savoir si, lors de chaque conseil municipal, il existe un risque de voter des mises en péril.					
M. SACCO précise que seuls les cas de mise en péril, représentant un danger immédiat pour la population, sont considérés pour les travaux. Il insiste sur la responsabilité du Maire en matière de protection des citoyens, et que les travaux ne visent pas à se substituer aux propriétaires. Il souligne néanmoins que les biens tels que situés peuvent poser des problèmes.					
M. CARMINATI constate l'augmentation des cas de mise en péril, avec des coûts croissants, et suggère de transférer la responsabilité de ces périls aux autorités préfectorales ce qui permettrait de désengager la responsabilité municipale, tout en interpellant la préfète sur les mesures prises depuis la dernière inondation.					

#### 9. Finances - Garantie d'emprunt au Centre Hospitalier du Pays d'Apt consécutif à la renégociation d'un emprunt avec la Caisse d'Épargne.

<b>Rapporteur :</b>		M. Frédéric SACCO			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>					Adopté.
<b>Pour</b>	27	<b>Contre</b>	4	<b>Abstention</b>	1
					Mme. RIGOUARD M. DESSAUD M. ROLLAND M. CARMINATI
					M. GIORGETTI
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. ROLLAND propose de voter contre en raison de l'opacité entourant la situation, car si le département et l'hôpital ne fournissent pas d'éléments pour valider leur demande, la Ville se porterait garante à 100 %. Il estime qu'il serait utile de voter contre pour contraindre les personnes détenant les éléments à les fournir, afin d'émettre un avis éclairé.					
Mme. ARNAUD-DELOY estime qu'il n'y a aucun risque et qu'il n'est pas nécessaire de reporter cette délibération, car l'hôpital a besoin de leur décision.					
CARMINATI souligne que le problème réside dans le fait qu'ils ont déjà voté des délibérations par le passé sans avoir tous les éléments de l'hôpital. Il exprime son désaccord avec le fait de voter ce qu'on leur donne sans disposer de tous les détails, car il estime que la confiance doit être réciproque.					
M. SACCO exprime son soutien à l'hôpital et souligne que le Conseil départemental n'a pas retiré son soutien. Il explique que la Caisse d'Épargne souhaite une seule garantie,					

car demander deux garanties compliquerait la situation.
M. GIORGETTI propose de reporter la délibération au mois de septembre afin de clarifier cette question.
Mme. CELCE soutient l'hôpital et estime que tous les éléments nécessaires pour voter cette délibération sont présents.

**10. Finances - Subvention de fonctionnement accordée au Centre Hospitalier du Pays d'Apt dans le cadre du financement du projet télémédecine « Smart Consultation ».**

<b>Rapporteur :</b>	M. Frédéric SACCO				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>				Vote d'une motion	
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	29	<b>Contre</b>	3	<b>Abstention</b>	0
		Mme. RIGOUARD M. CARMINATI M. ROLLAND			

<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>
Mme CELCE se demande pourquoi cette subvention est présentée maintenant.
M. SACCO explique que la subvention a été oubliée, et maintenant ils cherchent à régulariser la situation pour pouvoir verser ce à quoi ils s'étaient engagés à l'époque.
Mme RIGOUARD soutient la préservation de l'hôpital. Elle s'abstient de voter sur la question de la coordination des soins, exprimant des préoccupations quant à l'accès aux soins et à la disponibilité des médecins généralistes, malgré la pertinence de la télémédecine.
M. THEVENIEAU mentionne la disponibilité de téléconsultations chez les pharmaciens locaux, souligne le statut de désert médical du Pays d'Apt avec le départ prochain de deux médecins, et évoque les efforts en cours pour trouver des solutions
M. ESPITALIER encourage les professions libérales à envisager de s'installer dans la région tout en reconnaissant les défis liés à la disponibilité de personnel qualifié, en particulier en raison de la pénurie de diplômés dans le secteur.
M. GIORGETTI face à la pénurie de médecins généralistes dans la région, propose une solution à long terme. Il suggère que la commune envisage d'attirer des étudiants en médecine et des internes en offrant des incitations telles que le logement et l'équipement du cabinet médical en échange de leur engagement à exercer dans la région après l'obtention de leur diplôme. Cette proposition nécessiterait un effort collectif et une réflexion approfondie, mais elle pourrait contribuer à lutter contre la désertification médicale qui menace la région.
Mme ARNAUD-DELOY souligne que des mesures sont actuellement étudiées pour faire face à la problématique de la pénurie de médecins généralistes sur le territoire. Des collaborations avec les professionnels de santé et l'ARS sont en place, et bien que des solutions soient envisagées, elle préfère attendre leur finalisation avant de les annoncer officiellement.

**11. Service Association - Subvention au profit de l'Association « Les Restaurants du Cœur ».**

<b>Rapporteur :</b>	M Elhadji NDIOUR				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>				Sans objet	
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	32	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

**12. Service Association - Subvention au profit du Comité de Jumelage-Coopération Apt-Bakel pour accompagner la célébration des cinquante ans des relations entre les deux villes d'APT et de BAKEL.**

<b>Rapporteur :</b>	M Patrick ESPITALIER				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>				Sans objet	

<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	30	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

**13. Service Association - Subvention au profit de l'association ENSÈN.**

<b>Rapporteur :</b>		M Elhadji NDIOUR			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>				Sans objet	
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	32	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

**14. Service des sports – Nouveau règlement intérieur des équipements sportifs.**

<b>Rapporteur :</b>		M Yannick BONNET			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>				Sans objet	
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	32	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

**15. Direction Générale des Services - Déclassement d'une bande de terrain sise Quai du Midi en vue de sa cession à la SAS APT DÉVELOPPEMENT.**

<b>Rapporteur :</b>		M Jean AILLAUD			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>				Sans objet	
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	30	<b>Contre</b>	2	<b>Abstention</b>	0
		Mme. CELCE M. GIORGETTI			
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

**16. Direction Générale des Services - Déclassement d'une parcelle à détacher du domaine public sise Rue Cély en vue de sa cession à la SAS APT DÉVELOPPEMENT.**

<b>Rapporteur :</b>		M Jean AILLAUD			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>				Sans objet	
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	28	<b>Contre</b>	4	<b>Abstention</b>	
		Mme. RIGOUARD Mme. CELCE M. ROLLAND M. CARMINATI			
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

**17. Direction Générale des Services - Procès-verbal de mise à disposition de biens relatifs à la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs - Zone de loisirs du Plan d'Eau à Apt »**

<b>Rapporteur :</b>		M Jean AILLAUD			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>				Sans objet	
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	32	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. CARMINATI exprime sa satisfaction quant à l'aboutissement du règlement					

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20230926-003043-DE  
Date de réception préfecture : 02/10/2023

concernant le plan d'eau, fruit de plusieurs années de travail. Il souligne l'importance des investissements réalisés dans cette infrastructure depuis 2012. Il évoque également la question de la compétence sportive et l'intérêt communal de certaines installations telles que la piscine, tout en notant que la commune peut parfois se sentir en décalage par rapport aux communes voisines en termes de financement de projets culturels.

**18. Aménagement Urbain - Convention avec la CCPAL pour installer une Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique et hybrides rechargeable (IRVE).**

<b>Rapporteur :</b>		M Pascal CAUCHOIS			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>				Sans objet	
<b>Résultat du scrutin</b>				Adopté.	
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	1
				Mme. LETTERON	
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. CARMINATI évoque un problème avec l'adresse du 56 Avenue de Lancon qui conduit les utilisateurs de GPS au rond-point du McDo au lieu de leur destination. Ce problème persiste malgré les efforts pour le résoudre. Il souligne que cela peut causer des désagréments aux personnes extérieures à Apt et se demande qui est responsable de cette situation.					
M. DESSAUD explique que les problèmes d'adresse avec les GPS sont courants car ces appareils fonctionnent par zones. Il suggère de contacter les fournisseurs de GPS pour mettre à jour les adresses en utilisant des points de localisation GPS. Ces erreurs d'adresse sont souvent dues à des numéros incorrects ou à des regroupements de numéros.					

**19. Ressources humaines - Chargé de mission contractuel au musée.**

<b>Rapporteur :</b>		Mme Véronique ARNAUD-DELOY			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>				Sans objet	
<b>Résultat du scrutin</b>				Adopté.	
<b>Pour</b>	32	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

**20. Ressources humaines - Création d'un emploi permanent.**

<b>Rapporteur :</b>		Mme Véronique ARNAUD-DELOY			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>				Sans objet	
<b>Résultat du scrutin</b>				Adopté.	
<b>Pour</b>	32	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

**21. Direction Générale des Services - MOTION - Soutien à l'Office de Tourisme Luberon Monts de Vaucluse pour préserver la libre utilisation du signe « Provence » et de la mention « Luberon Cœur de Provence », sans restriction.**

<b>Rapporteur :</b>		M Jean AILLAUD			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>				Sans objet	
<b>Résultat du scrutin</b>				Adopté.	
<b>Pour</b>	30	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	2
				Mme. CELCE M. GIORGETTI	
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
Mme. CELCE informe qu'elle était en contact avec les Côtes de Provence. Elle souligne l'importance pour les élus de ne pas interférer dans les procédures judiciaires en cours.					

Cette affaire concerne seulement le domaine viticole et le vin, et elle est en cours depuis six mois, après plusieurs années de négociations infructueuses. Dans le souci de préserver l'impartialité des juges, Mme CELCE choisit de s'abstenir et exprime son désir que la procédure judiciaire se déroule équitablement.

M. AILLAUD explique que la motion a pour objectif de garantir la préservation des noms géographiques, non seulement dans le contexte actuel, mais aussi pour le futur. Il insiste sur le fait que cette protection s'étend à d'autres secteurs, comme celui de l'huile d'olive, qui pourraient également être menacés à l'avenir.

M. SACCO partage son expérience passée dans le domaine du tourisme et explique l'importance de la motion actuelle pour protéger les noms géographiques. Il met en avant que cette motion permettrait d'éviter des problèmes futurs liés à l'appropriation de termes géographiques. Il insiste sur le fait qu'il est essentiel de préserver ces noms pour éviter des changements de noms inutiles. La motion exprime le désaccord face à l'appropriation de noms géographiques par des tiers, ce qui pourrait avoir un impact sur diverses entités locales.

**22. Direction des affaires générales - Décisions rapportées**

**Rapporteur : Mme. Véronique ARNAUD-DELOY**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**Yannick BONNET**



**LE MAIRE**  
**Véronique ARNAUD-DELOY**

